



COMMUNE DE MARQUILLIES
-
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DHENNIN, à la suite de la convocation qui lui a été faite le dix-neuf juillet, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Présents : M. Eric BOCQUET, Mme Céline LEJOSNE, M. Jacques RIBAILLE, M. Dominique DHENNIN, M. Didier DAMIDE, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Hélène LARADZ, M. Léonard KOUKAM, Mme Anne-Katy ROLAND, Mme Viviane DELEVALLEE

Ont donné Pouvoir : Mme Vanessa LESAFFRE à Didier DAMIDE, M. Elise VANDAMME à Mme Céline LEJOSNE, Mme Patricia LAVIGNE à Mme Hélène LARADZ

Absents : M. Charles VITTU, Mme BLANDINE MORTREUX, Mme Marine LEPAGE, M. Loïc TRIDON

Secrétaire de séance : Mme Céline LEJOSNE

**Le Procès-verbal, une fois approuvé en Conseil Municipal et signé, est déposé sur le site internet de la Commune et est à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les Délibérations votées en Conseil Municipal sont affichées sur le Panneau de la Mairie, déposées sur le site internet de la Mairie, et sont à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les interventions lors des échanges et débats sont ici identifiables par un texte en italique.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h

I. Ouverture de la Séance : Vérification du Quorum, des Pouvoirs, et Désignation du Secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire présente les procurations données pour la séance. Mme Vanessa LESAFFRE à Didier DAMIDE, M. Elise VANDAMME à Mme Céline LEJOSNE, Mme Patricia LAVIGNE à Mme Hélène LARADZ.

Madame Céline LEJOSNE est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que la présente séance à lieu afin de délibérer sur la création d'un poste au regard de la situation de la Commune.

II. Approbation des Procès-verbaux de la séance du 10 juin 2024

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 juin 2024.

Après observations par l'Assemblée délibérante, le Procès-Verbal est approuvé.

III. Délibérations

Monsieur le Maire présente le projet de Délibérations soumis à l'Assemblée.

Délibération relative à la Création de poste - Secrétaire général de Mairie

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'organisation de la Commune de Marquillies et de son administration, le poste de Secrétaire général de Mairie est primordial pour le bon fonctionnement de la Collectivité aux vues des missions qui incombent à ce poste.

M. Kouekam demande si la création de poste mise à l'ordre du jour permet en effet bien d'inscrire le poste de Secrétaire général sur une pérennité totale pour la Collectivité.

Monsieur le Maire répond que c'est en effet le cas, et que le poste existant actuellement au sein du Service Administratif n'est pas supprimé actuellement.

M. Papeghin précise également qu'à partir de 2028, les Secrétaires généraux devront, au sein des Communes être placés au moins sur un emploi de Catégorie B

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de ce poste, que chacun et chacune connaît.

M. Damide souligne qu'il n'y a pas lieu de mettre les détails de modalités d'échelon ou de durée de contrat au sein de la Délibération. Il convient de créer le poste de Secrétaire général de Mairie simplement, puis de recruter selon les besoins de la Collectivité dans le cadre de ses obligations et ses propres marges de manœuvre.

M. Ribaille demande comment sont déterminés les échelons et les indices actuellement exposés sur le projet de Délibération.

Monsieur le Maire répond que cela est indiqué par le Centre de Gestion qui agit en tant qu'autorité en matière de Ressources Humaines.

M. Papeghin précise que ces indications sont amenées en considération des activités inerrantes au poste actuellement discuté.

M. Ribaille demande si ces échelons sont donc à prendre en considération des missions ou de l'ancienneté.

Mme Lejosne répond qu'il s'agit bien de l'ancienneté.

Monsieur le Maire précise que la Fiche de poste qui existe actuellement suit les indications du Centre de Gestion qui fixe les traits du poste actuellement discuté.

M. Papeghin ajoute que c'est en effet bien le Centre de Gestion qui fixe la Catégorie et les traits de la Fiche de poste en fonction des caractéristiques communales.

M. Bocquet demande qu'il s'agit donc bien de la Catégorie B.

Monsieur le Maire répond que c'est en effet le cas, il s'agit ici d'une création de poste de Catégorie B.
Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée pour le déroulement de la séance.

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h13

Fait à Marquillies, le 18/05/2024

La Secrétaire de séance



Céline LEIOSNE

Le Maire



Dominique DHENNIN



COMMUNE DE MARQUILLIES
-
FEUILLE DE PRÉSENCE

Conseil Municipal

Séance du 30 juillet 2024

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Monsieur Dominique DHENNIN	
Monsieur Léonard KOUEKAM	
Monsieur Pierre PAPEGHIN	P.A.
Madame Viviane DELEVALLÉE	
Madame Blandine MORTREUX	
Monsieur Jacques RIBAILLE	
Monsieur Eric BOCQUET	
Madame Patricia LAVIGNE	PO
Madame Vanessa LESAFFRE	PO
Madame Céline LEJOSNE	
Monsieur Charles VITTU	
Monsieur Didier DAMIDE	
Madame Marine LEPAGE	
Monsieur Loïc TRIDON	
Madame Elise VANDAMME	PO
Madame Hélène LARADZ	
Madame Anne-Katy ROLAND	

Le Conseiller ayant procuration doit inscrire la mention « PO » et signer à la place du Conseiller mandant.

